

**Séance du 07 décembre 2017**

**Extrait du recueil des actes  
du Conseil d'Administration  
de l'UVHC**

**Objet : Aide Sociale d'Initiative Universitaire (ASIU) pour les repas des personnels**

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni en salle du conseil de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis (ISTV), le jeudi 07 décembre 2017 à 14 H 00, sur la convocation et sous la présidence de M. Abdelhakim ARTIBA, Président de l'Université.

Le quorum étant atteint,

Vu l'annexe financière à la convention de restauration n° 2016-037 entre le CROUS de Lille et l'UVHC ;

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François VAGANAY, Directeur Général des Services Adjoint, qui présente aux conseillers les différents tarifs et prises en charge proposés pour les repas des personnels.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix la participation pour l'année 2017, au titre des Aides Sociales d'Initiatives Universitaires (ASIU) de 0.58 euros par repas pour les agents dont l'indice nouveau majoré est inférieur ou égal à 474.

Fait à Valenciennes, le 11 décembre 2017  
Le Président du Conseil d'Administration



Professeur Abdelhakim ARTIBA

Date de publication : 21 12 2017



ANNEXE FINANCIERE MENESR  
à la CONVENTION DE RESTAURATION n° 2016-037  
entre le CROUS de LILLE et l'U.V.H.C.

Période du 1<sup>er</sup> août 2017 au 31 décembre 2017

Siret Crous	185 911 500 00014
Siret Tiers	
Engagement n°	

Catégories	INM	Tarif Crous HT	Tarif Crous TTC	Prestation Inter Ministérielle *	Participation Société	Part Agent TTC
Tarif P1	≤ 474	6.80 €	6.80 €	1.22 €	0.58 €	5,00 €
Tarif P2	> 474	6.80 €	6.80 €		/	6,70 €
Formule Plat du jour		5.58 €	5.58 €			5,58 €

\*montant au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Les indices sont exprimés en INM (Indice Nouveau Majoré).

Les participations financières sont exprimées en euro TTC.

La participation et/ou la subvention interministérielle seront payées tous les mois au compte ouvert au nom de l'Agent comptable du Crous de Lille :

IBAN	FR76	1007	1590	0000	0010	0372	291	TRPUFRP1
------	------	------	------	------	------	------	-----	----------

Annexe faite en deux exemplaires.

Fait à Lille, le 26.09.2017

Le Directeur Général  
du CROUS de LILLE

M. Emmanuel PARISIS

Le Président de  
L'U.V.H.C.

M. Abdelhakim ARTIBA